APPEL D'OFFRES NATIONAL

(AON° 2015 A 2221)

La Société Tunisienne de l'Electricité et du gaz (STEG) se propose de lancer un Appel d'Offres National N° 2015 A 2221 pour :

LA COUVERTURE EN ASSURANCE DES RISQUES DE RESPONSABILITE CIVILE, D'INCENDIE-EXPLOSION, DE BRIS DE MACHINES, D'AUTOMOBILES ET DES RISQUES INDIVIDUELS ACCIDENTS CORPORELS AGENTS STEG.

Les offres doivent être établies et présentées conformément aux conditions d'Appel d'Offres et ne peuvent être présentées que par la compagnie mère.
Chaque compagnie d'assurance ne peut présenter plus d'une offre.

Conditions de participation :
Seuls les soumissionnaires (ayant la qualité d'entreprises résidentes, pratiquant l'activité assurance et agrées par le Ministère des Finances conformément aux articles 48 et 50 du code des assurances promulgué par la loi n°92-24 du 09/03/1992 ainsi que les textes qui l'ont complété ou modifié et ayant l'agrément du Ministère des Finances et justifiant de références techniques et financières suffisantes et ce par la fourniture dans leurs offres des pièces exigées par le cahier des charges.

POUR LE LOT N°1 :

- Le capital social doit être supérieur ou égal à 10 000 000 DT conformément à l'article 54 du Code des Assurances.
- Le rapport marge de solvabilité sur le minimum règlementaire doit être supérieur ou égal à 1, et ce, pour toutes les opérations conformément à l'article 58 du Code des Assurances. Cette marge de solvabilité est calculée conformément aux dispositions de l'article 58 bis du Code des Assurances.
- Le ratio de représentation des engagements techniques (Article 59 du code des Assurances) doit être supérieur ou égal à 100%.Ce ratio est calculé selon les dispositions de l'article 29 de l'arrêté du 27 février 2001.

POUR LE LOT N°2 :

- Le capital social des sociétés anonymes doit être supérieur ou égal à 10 000 000 DT conformément à l'article 54 du Code des Assurances.
- Le fond commun des sociétés d'assurances à forme mutuelle doit être supérieur ou égal à 1 500 000 DT conformément à l'article 57 du code des assurances.

POUR LE LOT N°3 :

- Le capital social des sociétés anonymes doit être supérieur ou égal à 10 000 000 DT conformément à l'article 54 du Code des Assurances.
- Le fond commun des sociétés d'assurances à forme mutuelle doit être supérieur ou égal à 1 500 000 DT conformément à l'article 57 du code des assurances.et Le chiffre d'affaires doit être supérieur ou égal à 20 000 000 DT en matière d'assurances automobiles pour l'année 2014.

La caution bancaire de soumission d'un montant de :

- ✓ **LOT N°1: 360.000 DT.**
- ✓ **LOT N°2: 9.000 DT.**
- ✓ **LOT N°3: 31.500 DT.**

Les plis contenant les offres doivent parvenir à la STEG sous peine de rejet catégorique sous triple enveloppes cachetées par courrier recommandé ou par rapid-post ou remises directement au Bureau d'Ordre Central de la STEG (contre décharge) au plus tard le **Mercredi 16 Septembre 2015 à 09H00** délai de rigueur au nom de :

MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES MARCHES
DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ
STEG - 38, RUE KAMEL ATTATURK - 1080 TUNIS CEDEX-BP 190

APPEL D'OFFRES NATIONAL N° 2015 A 2221 :
« ASSURANCE DES RISQUES DE RESPONSABILITE CIVILE, D'INCENDIE-EXPLOSION, DE BRIS DE MACHINES, D'AUTOMOBILES ET DES ACCIDENTS CORPORELS AGENTS STEG »
« A NE PAS OUVRIR »

Tout pli reçu après la date et heure limite de réception des offres sera considéré comme nul et non avenu. La date d'envoi ou du cachet de la poste ne sera pas prise en compte pour l'acceptation des offres, seul le cachet du bureau d'ordre Central de la STEG fait foi.

Le retrait des cahiers des charges peut être effectué du lundi au vendredi de 08H00 à 12H00 auprès de la Direction Générale / P.A.J.A / Département des Assurances, Bloc A ; 4 ème étage sise au 12, rue de SYRIE (Ancien bâtiments BAD) – Tunis, sur présentation d'une demande écrite et le paiement d'un montant de trente (30 DT) non remboursable en espèces ou par chèque certifié et ce à compter de la date de parution du présent communiqué.

NB : Ne peuvent participer à l'appel d'offres que les soumissionnaires ayant retiré le cahier des charges auprès de la STEG.

La séance d'ouverture des offres technico-financières est publique et elle aura lieu le **Mercredi 16 Septembre 2015** à partir de **09H30** au siège social de la STEG au bâtiment « G » 3ème étage.

Le représentant du soumissionnaire doit être muni obligatoirement d'un mandat de représentation portant le nom du mandataire et la pièce d'identification.

Les offres resteront valables pendant **120** jours à partir du lendemain de la date limite de réception des offres.